

DEBAT SUR L'ECOLE

Le mardi 09 décembre 2003 salle DIEVART à LIBERCOURT

QUESTION 3 : Vers quel type d'égalité l'école doit-elle tendre ?

Rapporteurs : Mme HOLT, Mme BOUALAOUI, Mme DELANNOY

Bien que la constitution précise que les citoyens naissent libre et égaux , il faut intégrer le postulat suivant : Chaque enfant est différent d'un point de vu biologique et psychologique. Ce qui implique,de manière fondamentale, que la notion d'égalité est une utopie qui nous oblige à avoir pour objectif de tendre vers cet idéal en mettant en place tous les moyens et toutes les ressources pour valoriser le potentiel de chaque enfant pour que de citoyen en devenir il devienne citoyen de demain.

Pour ce faire il faut impérativement valoriser toutes les filières, techniques ou non, afin que chaque élève puisse, en toute connaissance,faire un choix éclairé.

L'égalité des chances , ce serait de considérer l'élève au travers de l'enfant (qui est un individu à part entière) , en prenant en compte sa maturité et non sa date de naissance , ce qui n'est pas fait actuellement . LA DIMENSION « TEMPS » est la plus difficile à cerner , il faudrait établir des unités capitalisables de capacités d'apprentissage dans des temps moins tronçonnés . Actuellement , le système de « besoins » gère plutôt L'ECHEC .Les parents ont du mal à voir l'élève qui se cache derrière l'enfant , l'Éducation éprouve la même difficulté à respecter l'enfant qui est derrière l'élève .

Quant à l'Inégalité des moyens financiers , elle est flagrante , les communes, les départements et les régions supportent de plus en plus de charges alors que leurs revenus sont disparates et inégaux, il en est de même avec les revenus des parents qui ne peuvent pas tous supporter les demandes faites à des fins pédagogiques . La sectorisation doit rester effective elle évite la création de ghettos ,tout comme on ne peut accepter la privatisation de l'enseignement qui est un facteur de discrimination sociale. La sectorisation devient de ce fait la garante d'une certaine forme d'égalité tout comme l'est la laïcité.

Inégalité de moyens humains : Le Ministre , Monsieur Savary , a créé les ZEP , et cette phrase porteuse de sens ; « on donne plus à ceux qui ont moins » est en voie de disparition . Il faudrait aussi revoir l'aménagement du territoire l'organisation du service public pour lutter contre la désertification des campagnes , l'exode possible des populations pauvres vers les villes et régions riches . Actuellement , l'individualisme est de rigueur , il n'y a plus d'humain , c'est la fin du monde

associatif : est-ce voulu ? On constate aussi un manque de neutralité de certains enseignants , leur formation est à remettre en cause , l' inégalité à l' intérieur d' une même famille existe aussi, tous les enfants ne sont pas traités de la même manière

L' égalité des savoirs : lire , écrire et compter sont un strict minimum , comprendre devrait en faire aussi partie . Les classes doivent rester hétérogènes , avec un écart réduit entre la tête et la queue , et l' utilisation modérée du tutorat reste à valoriser , à employer . Quand aux études supérieures , elles sont de plus en plus réservées aux familles aisées : avant , l' étudiant pouvait subvenir à ses besoins en finançant ses études (MI SE) , maintenant , s' il n' a pas une bourse conséquente , le seul choix qui lui reste est de faire un prêt . Encore faut-il pouvoir le faire car il faut un garant solvable.

Quoi qu' il en soit l' egalite passe par l' affirmation que l' école est une priorité nationale en rendant son statut d' éducation nationale en abrogeant le décret de mars 2003. Ce statut doit s' accompagner par une redéfinition du service public, notemment par un accueil plus large des enfants de deux ans, et une meilleur prise en compte des enfants en difficulté par un nombre de places en CLIS et SEGPA corespondant réellement aux besoins.

Tout ceci passe bien évidemment par une distribution équitable des moyens aux niveaux régionaux, départemental et local.